

## Formation initiale et continue des évêques

Voté à l'Assemblée plénière des évêques, novembre 2024

Accompagnement du ministère de l'évêque | groupe de travail n°5

### Vote des évêques lors de l'Assemblée plénière de mars 2023

5.4 Les évêques réunis en Assemblée décident la mise en place pour eux-mêmes, sous la responsabilité du Conseil permanent, d'une formation modulable et expérientielle : socle de formation pour les 5 premières années d'épiscopat, formation continue des évêques, en fonction de leurs besoins (voir thèmes dans l'annexe formation GT5).

*Lettre aux évêques au sujet de leur formation initiale et continue*

Monseigneur,

L'Assemblée plénière de mars 2023 a voté une motion ayant pour objet de doter les évêques d'une formation initiale et continue. L'esprit et les modalités de cette formation-vous sont proposés et présentés dans les pages qui suivent.

#### **Au sujet de la formation initiale**

Vous venez d'être appelé à l'Épiscopat et nous vous remercions d'avoir accepté cette vocation au cœur de celle du Sacerdoce. Comme le souligne l'exhortation apostolique « Pastores Gregis », vous êtes appelé à être serviteur de l'Évangile pour porter au monde l'espérance. Conscients de notre indignité personnelle, nous savons que « la figure idéale de l'Evêque, sur qui l'Église continue de compter, est celle du Pasteur qui, configuré au Christ dans la sainteté de la vie, se dépense généreusement pour l'Église qui lui est confiée, en portant en même temps dans son cœur la sollicitude pour toutes les Églises disséminées sur toute la terre. (Cf 2 Co 11,28) » (Pastores Gregis n°1)

L'ordination épiscopale par laquelle vous êtes consacré au Christ Bon Pasteur vient à la fois remplir votre cœur de joie et bouleverser votre vie. Dans la plupart des cas : arrivée dans une nouvelle région, nouveau presbyterium, nouveaux collaborateurs, relations d'amitiés à reconstruire, mais aussi changements de modalités de vie personnelle, de soutiens dans votre vie spirituelle.

Tout en laissant résonner la joie de cet appel, nous savons que le contexte dans lequel nous exerçons notre ministère est celui d'une société complexe, où se posent des situations humaines et éthiques délicates. Gouverner seul avec talent et bon sens n'est pas suffisant : nous avons besoin de nous entraider et de structurer notre engagement.

Pendant les deux premières années de cette « nouvelle vie », votre service au cœur de la Conférence Épiscopale de France consistera à fonder cette responsabilité dans le Christ et à trouver un nouvel équilibre pour votre vie personnelle comme dans la fraternité épiscopale. A cette fin, il vous est proposé de suivre cette formation initiale qui, au long de deux années vous permettra de travailler les différents domaines de votre mission en communion avec les autres frères évêques nommés la même année que vous, titulaires comme auxiliaires.



Ces sessions, qui complètent la formation proposée en septembre à Rome par le Dicastère des évêques, se dérouleront sous la forme de trois sessions annuelles (janvier/février/juillet), pendant deux ans : deux sessions « initiales » spécifiques sur des questions de gouvernance, en janvier et juillet, et la session doctrinale annuelle pour tous les évêques, qui se déroule habituellement en février et fait également partie de la formation initiale. Ceci vous permettra de découvrir les différents aspects du ministère et d'expérimenter la fraternité épiscopale. La première session est d'une durée de 4 jours, à la CEF. Les cinq suivantes, de 2 à 3 jours.

De plus, le mentorat avec un évêque expérimenté vous sera proposé, afin de pouvoir échanger personnellement sur des questions concrètes, et notamment cette formation.

Cette priorité donnée à votre formation se conjuguera avec l'exemption de responsabilités nationales à la Cef durant ces deux premières années.

L'arrivée dans un nouveau diocèse demande d'entrer concrètement d'une manière approfondie dans la communion à la charité de Jésus Christ, Bon Pasteur. Celle-ci est une synthèse des valeurs et des vertus évangéliques et elle est la force qui soutient le développement de l'Évêque comme du prêtre jusqu'à la perfection chrétienne. (Ibid. 27)

Comme Évêque, nous sommes responsables de servir l'unité de l'Église. Cela demande la disponibilité intérieure qui fait rechercher non pas notre volonté mais celle de Celui qui nous a envoyé (Jn 4,34).

Ces sessions de formation sont destinées à aider chacun personnellement et spirituellement dans la multiplicité des tâches, à entrer dans ce double et unique service de l'unité et de la charité, que ce soit dans les actions pastorales, économiques ou de gouvernance.

Ce service, pour l'Évêque, appelle à forger trois attitudes :

Tout d'abord, il n'y a pas de ministère épiscopal (ou sacerdotal) en dehors de la communion avec le Successeur de Pierre et le collègue épiscopal.

Ensuite, l'arrivée dans un nouveau presbyterium demande moins de s'attacher à ses propres préférences qu'à laisser à chaque prêtre ou diacre l'espace suffisant pour qu'il mette en valeur ses talents et capacités. L'Évêque accueille aussi la situation d'un presbyterium qu'il reçoit par sa nomination. Il entre dans une histoire nouvelle, différente du presbyterium dont il était issu.

Enfin, l'Évêque sert le caractère pastoral de l'obéissance. Il aide chacun à vivre dans un climat de disponibilité pour se laisser saisir par les nécessités et exigences du troupeau.

Au long de ces deux premières années de ministère épiscopal, ces sessions de formation, par un cadre et un soutien fraternel, sont destinées à vous faire entrer dans la joie de cette vocation. En décrivant les tâches, elles n'oublieront pas que nous sommes d'abord serviteurs du Christ par le service de la Parole et des Sacrements. Elles aideront chacun à percevoir la contemplation quotidienne de l'action de l'Esprit Saint qui nous précède sur le chemin du Royaume, sous la protection de la Vierge Marie, Mère de Dieu et notre Mère.

## **Au sujet de la formation continue**

Pour tous les évêques, une session annuelle de formation doctrinale est proposée par la commission doctrinale, en général au mois de février.

Une formation thématique liée à la gouvernance sera désormais également proposée chaque année à tous les évêques à partir de leur 3<sup>ème</sup> année d'épiscopat ; après consultation des souhaits des évêques, le thème et le contenu de la session seront travaillés par la commission 'Acteurs de l'Eglise'. Cette session sur la gouvernance, d'une durée équivalente à la session doctrinale, se déroulera en principe au mois de juillet de chaque année.

De plus, deux sessions spécifiques seront proposées : l'une dédiée à la vie personnelle de l'Évêque (santé, sport, équilibre de vie) ; l'autre consacrée à ceux de nos frères Evêques qui préparent leur retraite. Enfin, un accompagnement personnel aux « passages de seuils » pour ceux qui changent de diocèse.

Par ailleurs, les « visites régulières », que vous pouvez solliciter, et qui ont pour but de vous aider dans la conduite de votre ministère et la gouvernance de votre diocèse, font partie des propositions de formation continue et vous aideront à identifier des besoins concrets pour vous soutenir dans votre ministère.

*« L'Évêque considérera comme un engagement qui lui est propre le devoir de la formation permanente qui accompagne tous les fidèles, à toute période et condition de leur vie comme à tout niveau de responsabilité ecclésiale. Le dynamisme du sacrement de l'Ordre, la vocation et la mission épiscopales elles-mêmes, de même que le devoir de suivre attentivement les problèmes et les questions concrètes de la société à évangéliser, exigent de l'Évêque qu'il croisse chaque jour vers la plénitude de la maturité du Christ (cf. Ep 4, 13), afin que, par le témoignage de sa propre maturité humaine, spirituelle et intellectuelle dans la charité pastorale, qui doit constituer le centre de l'itinéraire de formation de l'Évêque, resplendisse toujours plus clairement la charité du Christ et la sollicitude même de l'Église à l'égard de tous les hommes ».*

*Directoire pour le ministère pastoral des Évêques, Apostolorum Successores, N° 49.*

Mgr Jérôme Beau, Mgr Stanislas Lalanne, Ségolène du Closel, père Hugues de Woillemont

### **I. Points communs aux sessions initiales et continues**

#### **1. Accent mis sur la méthode**

- a) Partir de situations concrètes
- b) Prévoir quelques topos magistraux (structurants, avec apports techniques, durée de 15 à 30 mn), suivis d'un temps de questions réponses
- c) Nourrir chaque session de témoignages inspirants avec transmission d'expérience sur la manière de résoudre un problème
- d) Mettre en œuvre des co-développements : approche de formation qui réunit des personnes rencontrant des problématiques similaires et emploie l'intelligence collective pour trouver des solutions grâce à l'écoute et aux témoignages de chacun des participants
- e) Organiser des ateliers animés selon un savoir-faire éprouvé

## 2. Dimensions présentes à chaque session

- a) Temps spirituels nourris de la Parole de Dieu
- b) Repartir de textes fondamentaux (Concile, encycliques, ...)
- c) Temps fraternels
- d) Tour de table initial : motifs de joie et d'espérance / défis et difficultés
- e) Visite / Randonnée / Sport
- f) Présence des intervenants et accompagnants (clercs et laïcs) tout au long de la session
- g) Carnet de bord personnel de la session
- h) Questionnaire final d'évaluation

## 3. Principe de confiance et de confidentialité

- a) Tout peut se dire, sans jugement.
- b) Ce qui est partagé durant la session demeure entre les membres de la session.

## 4. Présence de laïcs bénévoles bienveillants et compétents : aide, compagnonnage, témoignage, écoute, animation des co-développements

## 5. Lieux possibles

- a) Monastères, lieux de pèlerinage, lieux de sessions
- b) Séminaire français de Rome

## II. Présentation générale

Années d'Épiscopat	Janvier	Février	Juillet
<b>1<sup>ère</sup> année d'Épiscopat</b>	1 session initiale de 4 jours : 'Vision générale du ministère d'évêque'	Session doctrinale 3 jours	1 session de 48h : Les questions temporelles au service de l'élan pastoral
<b>2<sup>ème</sup> année d'Épiscopat</b>	1 session de 2 jours : 'L'art de gouverner un diocèse'	Session doctrinale 3 jours	1 session de 2 jours : 'Au service de la mission'
<b>À partir de la 3<sup>ème</sup> année d'Épiscopat</b>		Session doctrinale 3 jours	Session sur la vie personnelle de l'évêque, proposée tous les 3 ans // Session sur la gouvernance
<b>À partir de la 3<sup>ème</sup> année d'Épiscopat</b>		Un accompagnement personnel spécifique 'Changement de diocèse' pour les évêques concernés	
<b>À l'âge de 73 ans</b>		Session 'Se préparer à la retraite'	

### III. La formation initiale, les deux premières années du ministère

La formation des deux premières années se déploie en deux sessions annuelles, en présentiel, en janvier et en juillet.

	Janvier	Février	Juillet
<b>1<sup>ère</sup> année d'Épiscopat</b>	1 session initiale de 4 jours : <b>'Vision générale du ministère d'évêque'</b>	Session doctrinale	1 session de 2 jours : <b>'Les questions temporelles au service de l'élan pastoral'</b>
<b>2<sup>ème</sup> année d'Épiscopat</b>	1 session de 2 jours : <b>'L'art de gouverner un diocèse'</b>	Session doctrinale	1 session de 2 jours : <b>'Au service de la mission'</b>

#### 1. La première session se déroule en janvier à la CEF et dure 4 jours de l'année 1

Elle porte sur la vision générale du ministère de l'Évêque, accompagné par un évêque émérite, par la rencontre de quelques acteurs de Breteuil, la visite du Centre national des archives de l'Eglise de France.

Sujets abordés : arrivée dans le diocèse ; la Conférence des évêques de France, la Province, relations avec le Saint-Siège, les autres conférences ; l'évêque et ses collaborateurs ; la gestion temporelle du diocèse, les relations avec le département, la Région, les municipalités ; la lutte contre les violences ; la vie personnelle d'un nouvel évêque.

#### 2. La deuxième session se déroule en juillet suivant de l'année 1

Elle approfondit les questions temporelles au service de l'élan pastoral

Sujets abordés : comment on élabore une vision à communiquer ; la création de projets missionnaires et apostoliques ; l'apprentissage et la gestion des différentes expertises (finances, RH, juridiques, communication, numérique, archives...) ; la relation avec l'économiste diocésain.

#### 3. La troisième session se déroule en janvier de l'année 2

Elle porte sur l'art de gouverner un diocèse.

Sujets abordés : la gestion des personnes et des équipes ; les visites pastorales et canoniques ; les interlocuteurs locaux ; la gestion des ressources : agenda de l'évêque, gestion de crise, prise de décision ; l'Enseignement catholique ; les associations de fidèles ; les mouvements.

#### 4. La quatrième session se déroule en juillet de l'année 2

Elle porte sur le ministère de l'évêque au service de la mission dans un contexte que l'on découvre et s'approprie.

Sujets abordés : un diocèse missionnaire ; la formation initiale et continue des acteurs pastoraux ; les prêtres venus d'ailleurs ; la vie consacrée ; la présence du diocèse dans sa Province ; l'inscription dans l'Eglise Universelle ; relations œcuméniques et inter religieuses. Un accent particulier sera mis sur les vocations ; les séminaristes et le séminaire ; l'appel aux ordres.

#### IV. Formation continue, à partir de la 3<sup>e</sup> année de ministère

Années d'Épiscopat	Janvier ou février	Juillet
À partir de la 3 <sup>ème</sup> année d'Épiscopat	Session doctrinale	Une session liée à la gouvernance
À partir de la 3 <sup>ème</sup> année d'Épiscopat	Session (en juillet) 'Vie personnelle de l'évêque'	
À partir de la 3 <sup>ème</sup> année d'Épiscopat	Accompagnement personnel 'Changement de diocèse'	
À l'âge de 73 ans	Session (en juillet) 'Se préparer à la retraite'	

Quatre propositions sont donc faites, en plus de la Formation proposée chaque année par la commission doctrinale.

1. Une formation thématique liée à la gouvernance sera proposée chaque année à tous les Évêques à partir de leur 3<sup>ème</sup> année d'épiscopat ; après consultation des attentes et souhaits des Évêques, par un bref questionnaire, le thème et le contenu de la session seront travaillés par la commission 'Acteurs de l'Eglise'. Cette session sur la gouvernance, d'une durée équivalente à la session doctrinale, se déroulera en principe au mois de juillet de chaque année. Une équipe sera dédiée à l'écoute des besoins de formation des évêques, puis à la mise en œuvre de la session annuelle de formation.
2. Une session sur la vie personnelle de l'Évêque. Elle pourrait être proposée dès 2025 puis tous les trois ans, dans un lieu dédié au repos et à la santé. Elle porte sur les questions de santé, d'équilibre, de sport ; de connaissance de soi ; de soin de la vie spirituelle personnelle.
3. 'Passage de seuil' au moment du changement de diocèse : un accompagnement spécifique personnel pour les Évêques nommés dans un nouveau diocèse.
4. Une seconde session 'Passage de seuil' : quand la retraite approche : temps de préparation de la retraite, proposée à tous les évêques de 73 ans.

Ce projet aura un écho direct sur la mise en œuvre de projets pour la formation des prêtres.

#### V. Moyens nécessaires

Des moyens et compétences spécifiques seront mis en œuvre pour ce projet ambitieux, tout en sachant que la CEF n'a pas pour objectif de faire grandir ses effectifs de personnes salariées.

Pour la mise en place et le suivi du projet, au sein du pôle 'Acteurs de l'Eglise, il conviendra de constituer une équipe d'un ou deux évêques, d'un secrétaire général adjoint de la CEF, d'un salarié et de bénévoles. Il conviendra de prévoir un budget de fonctionnement pour la préparation et l'animation des sessions, comprenant notamment : les intervenants, les transports et les hébergements, le matériel nécessaire, (environ 300 euros par session et par évêque, à la charge des diocèses).